

Compte rendu de la CAP nationale Personnels d'exploitation des TPE spécialité VN-PM 5 juin 2014

Déclaration des élus CFDT

En premier lieu, nous déplorons le report de cette CAP même s'il n'a été que de courte durée et espérons que celle prévue le 25 novembre ne fera pas, elle aussi, l'objet d'un report qui entraînerait son annulation de fait au vu des échéances électorales.

Certaines interrogations qui ont pu voir le jour sur la légitimité de maintenir une CAP VN/PM ou d'instaurer une CAP propre à l'EPA VNF et une autre pour les ports maritimes, nous appellent à trois interrogations :

- quel lien serait maintenu avec le ministère pour les PETPE VNF s'il n'y avait plus de CAP centrale au niveau ministériel ?
- quelles possibilités de promotion y aurait-il pour les ports maritimes sans l'apport des VN ?
- est-ce une volonté de se débarrasser de nous ?

Cette question ayant déjà fait l'objet de discussions en comité de suivi, la CFDT considère que le sujet a été clos avec la décision du maintien de la CAP centrale VN/PM, ce que le DRH, François Cazottes, a confirmé lors des réunions d'organisation des élections.

Pour en venir à l'ordre du jour, selon les documents qui nous ont été fournis, les AE ne feront pas l'objet d'une promotion à AES à 100 %. Pire encore, le taux de 40 % qui avait entraîné l'absence de promotion au titre de 2013 a été revu à la baisse avec 35 % au titre de 2014 et une prévision à 30 % au titre de 2015.

Nous demandons donc un taux qui permette aux AE d'être promus dans des délais raisonnables et accepterons néanmoins d'examiner ces promotions afin de pas encore plus pénaliser ces agents.

Pour rappel, pour la CFDT, un AE doit pouvoir dérouler sa carrière de l'échelle 3 à l'échelle 6, sans passer de concours, comme dans la Fonction Publique Territoriale. Un CEE doit pouvoir terminer sa carrière au premier niveau de la catégorie B.

En ce qui concerne les promotions 2014 à CEE, nous rappelons notre position : il s'agit d'un déroulement de carrière pour les agents retraitables et ceux qui détiennent la plus grande ancienneté. Ce doit être une promotion sans mobilité fonctionnelle ou géographique.

Mais nos services vieillissant et les effectifs diminuant de plus en plus, la règle statutaire des 2/3 au titre du tableau d'avancement et d'1/3 au titre du concours professionnel devient de plus en plus difficile à gérer pour certains services. Certains envisagent même de ne pas organiser de concours s'ils n'ont pas nécessité de CEE « fonctionnels ».

A ce problème, nous voyons 2 solutions possibles :

- un recrutement massif d'AES afin d'instaurer la nécessité de plus d'encadrement ;
- dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme statutaire, une réflexion sur cette règle des 2/3-1/3 et la possibilité de faire fluctuer ce taux.

De plus, d'un service à l'autre, les dates de nomination après le concours de CEE diffèrent (1^{er} janvier de l'année du concours, date de publication des résultats, date de prise de poste...) et nous souhaitons une position claire de l'Administration à ce sujet, d'autant que cette année 2 concours seront organisés : 1 au titre de 2014 et 1 au titre de 2015. Une instruction claire aux services en la matière est nécessaire.

Nous vous demandons une étude d'impact sur les réductions d'ancienneté au titre de 2014 car, pour rappel, avec la nouvelle grille indiciaire, l'échelon sommital pour les AES et CEE sera le 12^e en lieu et place du 11^e, et pour les CEEP, le 9^e en lieu et place du 8^e.

Allez-vous anticiper ces changements, qui augmenteront de manière substantielle le nombre d'agents devant bénéficier d'une réduction d'ancienneté au titre de 2014 ? car il nous serait désagréable de devoir vous le rappeler lors de la prochaine CAP...

Voilà, ceci est une petite partie des interrogations des agents sur leur avenir et leur carrière, en plus de leurs soucis de la vie quotidienne au travers de la crise économique que nous traversons.

Pour finir sur une note positive, la DRH s'était engagée à rattraper en 2010 le retard pris dans les promotions ; cet engagement devrait être tenu avec la CAP du 25 novembre 2014 et nous l'en remercierons à ce moment là...

Prochaines séances

En ce qui concerne la CAP de retard, elle est prévue pour le 25 novembre et traitera des promotions 2015.

Bonifications Ports Maritimes 2013

	AES PM	CEE PM	CEEP PM	Total
Agents éligibles	134	38	23	195
Nombre d'agents ayant démerité (0 mois)	2	0	0	2
Nombre d'agents bonifiés (1 mois)	132	38	23	193

Il reste un reliquat de 50,5 mois.

Changement de spécialité, disponibilité (point d'information)

La demande de prolongation de disponibilité de Monsieur Debiolles est validée.

Les demandes de changement de spécialité de RBA (routes bases aériennes) vers VN/PM (voies navigables /ports maritimes) de Messieurs Agostino et Muziotti sont validées.

Mutations Ports Maritimes

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
RAPHOZ Patrice	DDTM 64	DIRM Bordeaux
LEBUFFE Guillaume	VNF DTBS	DIRM NAMO BREST(à compter du 01/12/2014)
KIMMERLING Frédéric	VNF DTBS	DIRM NAMO Concarneau
VAITI Fabrice	DM Guyane	DM SOI Mayotte
STURM Christophe	VNF DTBS	DM SOI Mayotte

Promotions à Chef d'équipe d'exploitation principal - CEEP

Conditions statutaires : au 1/1/2014, avoir atteint le 6^e échelon dans le grade de CEE avec au moins 2 ans d'ancienneté dans cet échelon et 5 ans au moins de service effectif dans ce grade.

Nombre de promotions possibles : 28

DDTM 29.....	GOURVEST Pierre	VNF DT Rhône-Saône.....	BONADEI Edouard
DDT 45	CASTILLA Rafael	COQUELIN Bernard
DEAL GUADELOUPE.....	PIOCHE Willy	CLAVIER Jean-Luc
VNF DT Centre Bourgogne..	ROBLIN Bernadette	VNF DT Bassin Seine.....	VIGNERON Christelle
.....	GENARD Alain	DURIEUX Thierry
.....	ANCERY Thierry	CHAPON André
VNF DT Nord Est.....	BARCZI Fabien	DEGRANDE Pascal
.....	FRANCOIS Régis	VNF DT Sud Ouest.....	MARTINEZ Guy Antoine
.....	ROGER Régis	CHAPPUIS Gilles
.....	BEAULIEUX Didier	PRATS Philippe
.....	COMMUNAL Philippe	CANTIER Jean-Jacques
.....	ROY Alain	VNF DT Strasbourg.....	WAGNER Raymond
VNF DT Nord Pas de Calais.	DESNAUX Loïc	BLATTNER Fabien
.....	DOURLENT Marc Alain	HETZEL Alain

Promotions à Chef d'équipe d'exploitation - CEE

Conditions statutaires : au 1/1/2014, avoir atteint le 5^e échelon dans le grade d'AES et 6 ans au moins de service effectif dans ce grade. **Nombre de promotions possibles : 66.**

DDTM 29.....	LEOSTIC Joseph	DT Nord PC	DELABRE Hubert
DDTM 35.....	GUILLOTIN Danielle	COURSIER Guy
DDT 49	LACQUEMENT René-Joseph	WASSELIN Dominique
.....	SCHIAPPARELLI Jacky	MEUNIER Pierre
DDTM 56.....	PIQUET Alain	HERBIN Jacques
DDT 80	LIS Pascal	SALINGUE Jean-Michel
DIRM Marseille.....	POLI Ignace	DT Rhône-Saône	AYMONNIER M.-Christine
DIRM Le Havre	DIEUDONNE Jean	OLLIER Michel
DMSOI.....	FRANCIA Thierry	REY Jean
DT Centre Bourgogne	REVERDY Francis	PAN Ghislaine
.....	PAGEAUX Claude	CHORVOT Gilles
.....	RUFFELAERE Dominique	DT Bassin Seine	BREHAUX Yannick
.....	GUERIAUD Alain	OGER Gérard
.....	DURE Joël	BERLEMONT Gervais
.....	RICHARD Thierry	PELECK Alain
.....	CHERRIER Patrick	GERVAIS Francis
.....	POTTIER Alain	DEVAVRY Patrice
.....	LEBLANC Xavier	DOCHEZ Jean-Philippe
.....	MAILLARD Daniel	LEGRAND Patrick
.....	LOUP Philippe	MONIEZ Jean-Marie
DT Nord Est.....	DUPIN Patrick	CHAPUIS Nicole
.....	COLIN Bernard	RATIVEAU Hervé
.....	GRAICHE Alain	HOLLIER Jean-Luc
.....	GENTER Guy	PICOULET Jean-Pierre
.....	BLIN Jean-Michel	DT Strasbourg.....	STEINLE Roger
.....	JACOB Roger	SCHNEIDER Alain
.....	MARTIN Francis	HUEBER Alain
.....	PETERS Luc	LUDWIG Jacky
.....	CHRISMENT Ghislain	FETTER Gabriel
.....	WUILLAUME Didier	LEVIS Jean-Marc
.....	LESAGE Lionel	DT Sud Ouest	MERCIER Serge
.....	CLEMENT Denis	BEDOS Marie-Chantal
.....	CLAUDON Daniel	RENTIERE Claudette

Promotions à Agent d'exploitation Spécialisé - AES

Conditions statutaires : au 1/1/2014, avoir atteint le 5^e échelon dans le grade de AE et 5 ans au moins de service effectif dans ce grade. **Nombre de promotions possibles : 6.**

DT Nord Est.....	DE LAZZER Pascal	DT Rhône-Saône	NICOLET Stéphane
DT Nord Pas de Calais.....	T'JAMPENS Patrick	DT Bassin Seine	RENAU Marc
DTCB	MICHEL Martine	WIART Frédéric

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus :

Pascal DEBRIERE	DT Nord Est.....	06 80 34 41 65
Maxime GOMEZ.....	DT Rhône-Saône.....	06 07 77 99 83
Patricia GOETZ	DT Strasbourg.....	03 88 88 74 74